



SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE L'OUTAOUAIS

CHRONIQUE

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE L'OUTAOUAIS

Notre force, nos membres!

15-C, rue Cholette, Gatineau (Québec) J8Y 1J5 | Téléphone : (819) 776-5506 - 1-800-567-1282
Télec. : (819) 776-2809 - 1-888 776-2809 | Courriel : info@s-e-o.ca | Site internet : www.s-e-o.ca

Vol. 33 numéro 2 / 20 décembre 2017

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

Non à la création d'un institut national d'excellence en éducation



En juin dernier, le ministre de l'éducation, monsieur Sébastien Proulx, annonçait, lors de dévoilement de la politique de la réussite éducation, la création d'un institut national d'excellence en éducation. On peut se questionner sur la pertinence de créer cet institut. Le rôle de ce dernier consisterait à permettre un transfert des connaissances dans le milieu de l'éducation et à mettre à l'avant-plan « les meilleures pratiques » selon les résultats probants. Nous sommes inquiets devant cette volonté du ministre et de plusieurs acteurs du milieu de l'éducation du continuer à vouloir nous imposer, comme l'a fait la réforme, d'avantage de pratiques formatées et issues majoritairement d'un seul type de recherche. L'institut nous est présenté comme étant la solution qui nous permettra de faire des gains en matière de réussite. Cette tendance en éducation qui consiste à considérer le changement de pratiques du personnel enseignant comme étant le seul chemin pour améliorer la réussite est lourd de conséquence.

Il met de côté des facteurs déterminants de la réussite, notamment des facteurs sociaux, économiques, familiaux et géographiques. Nous savons très bien que tant que nous ne prendrons pas en compte ces différents facteurs, nous n'atteindrons pas les taux de réussites espérés. Une fois de plus, le poids de la réussite risque encore de reposer sur les seules épaules des profs. Il n'y a pas qu'une seule qu'une seule recette miracle et l'imposition universelle et intégrale d'approches pédagogiques tel que la réponse à l'intervention (RAI) prônée par certaines de nos commissions scolaires entrave notre autonomie professionnelle. Je l'ai déjà dit, mais je ne le répèterai jamais assez : « Les enseignantes et les enseignants sont les mieux placés pour déterminer quelles sont les meilleures pratiques pour les élèves qui leur sont confiés.

Ainsi, nous croyons qu'il faut encourager et favoriser la diversité de recherches et de pratiques en éducation qui sont nombreuses et qui sont le reflet de la réalité de différents milieux. Comme l'indique la FAE dans son avis : « la diversité de la recherche, parfois contradictoire dans ses conclusions, est en fait bénéfique au monde de l'éducation ». Plusieurs professeurs d'université sont de l'avis de la FAE et s'oppose à la création d'un institut d'excellence en éducation. Ils ont d'ailleurs lancé une pétition qui a déjà recueilli plus de 235 signatures provenant majoritairement du monde universitaire.

Bref, le professionnel qu'est l'enseignante ou l'enseignant doit être en mesure de pouvoir choisir les formations répondant à ses besoins et de choisir les approches pédagogiques qui conviennent au contexte dans lequel il enseigne et qui ne sont pas nécessairement issus des résultats probants.

Suzanne Tremblay, présidente

LA SANTÉ MENTALE AU TRAVAIL

Dans le cadre du dixième rassemblement des personnes déléguées de la FAE du 22 novembre dernier, plus de 300 personnes étaient réunies afin d'échanger sur le thème de la santé mentale au travail. Mme Marie-France Maranda ainsi que M. Simon Viviers qui ont fait une recherche-action dans deux écoles secondaires d'un milieu socioéconomique défavorisé étaient les conférenciers invités.

Ceux-ci sont venus nous entretenir de cette problématique en milieu scolaire afin de nous faire prendre pleinement conscience de cette réalité incontournable qui touche de près toutes les facettes de la profession enseignante, sans distinction.

Malheureusement, de nos jours, l'organisation de notre travail est de plus en plus taylorisée, standardisée et normalisée. Plusieurs situations à risque ou problématiques peuvent en découler tels que la lourdeur de la tâche, la violence directe ou indirecte, les mécanismes de défense ainsi que

les méfaits de la gestion.

Selon nos conférenciers, six situations sont principalement jugées à risque :

- La lourdeur du travail : le poids du trop, le poids du manque ;
- Les pressions sur le temps ;
- La complexité du travail et la confusion des rôles ;
- La bureaucratie qui désorganise ;
- Le non-respect et la violence ;
- La précarité d'emploi et de travail.

En après-midi, les délégués ont eu la possibilité d'échanger sur ces thèmes en atelier avec des membres des autres affiliés de la Fédération. Cette activité fut d'ailleurs très appréciée par ceux-ci.

Robert Guérin, vice-président

FAMEUX JOUR « ZÉRO » AU PRIMAIRE

SAVIEZ-VOUS QUE...

Si la direction décrète un jour « zéro » pour tenir des activités, elle devra vous compenser ? Il y a de fortes chances qu'il y ait des dépassements de tâche éducative quand on coupe les périodes de spécialistes...

Les jours « zéro » ne sont pas prévus à la convention collective...En revanche, les compensations pour les activités étudiantes le sont !

Plusieurs questions reviennent avec les fameux jours « zéro »

D'abord, la journée « zéro » a été instaurée pour l'accueil des étudiants lors de la toute première journée de classe à la rentrée. Tous étaient dehors (spécialistes et enseignants) pour accueillir les élèves. Cela ne posait de problèmes à personne.

Par la suite, plusieurs directions ont ajouté des jours « zéro » à l'horaire et cela a une incidence sur la tâche. Le syndicat s'est rendu compte que les paramètres tels la consultation réelle et le respect des clauses de la convention collective ne sont souvent pas respectés.

En premier lieu, pour décréter un jour « zéro », la consultation doit se faire auprès des enseignants - au conseil des enseignants ou lors de la réunion collective. Les enseignants doivent être en accord.

La direction ne peut pas imposer les activités étudiantes en se servant des minutes qui sont inscrites dans la tâche éducative à notre horaire. Ces minutes sont réservées pour des activités éducatives organisées par l'enseignant. La sentence Gauvin fait la distinction entre des activités dites volontaires (au choix de l'enseignant) qui décide, par exemple, d'aller dîner avec ses élèves lors de la sortie Salon du livre) et celles imposées par la direction. Les minutes sont donc annualisées au choix des enseignants pour des activités volontaires.



Si la direction impose des activités étudiantes par le biais du jour « zéro », elle devra compenser à 1/1000e du traitement (voir 8-6.02).

Si, pour des raisons particulières, la commission assigne un enseignant à une tâche éducative d'une durée supérieure à celle prévue (23 heures au primaire), il a droit à une compensation monétaire égale à 1/1000e du traitement annuel (fin échelle salariale = 78 \$ / heure).

Il est possible que la nature même des activités étudiantes ainsi que les circonstances entourant leur organisation et leur tenue nécessitent des aménagements ou des dépassements ponctuels. Si c'est le cas (on déborde le 23 heures, heures du dîner, amplitude quotidienne, semaine régulière de travail), on doit faire UNE ENTENTE (entre la direction et l'enseignant visé). Ce n'est pas le groupe qui décide ici : Marie-Chantal peut dire non et Judith oui, même si elles sont au même niveau ! (voir 8-2.02 - Activités étudiantes).

Enfin, si les 27 heures sont dépassées sur demande de la direction pour l'accomplissement d'activités étudiantes, cela ne doit pas excéder un total de 90 minutes au primaire. Le temps qui excède doit être repris dans la tâche éducative.

Ce dépassement est compensé par une réduction de ce temps de 27 heures pour d'autres semaines et il doit aussi y avoir une réduction équivalente du temps prévu pour le TNP (voir 8-5.02). La direction doit donc vous dire dans quelle semaine elle réduira votre tâche éducative...Vous ne pouvez pas faire plus de 32 heures! Quant à la consultation, elle doit être RÉELLE.

N'hésitez pas à me contacter si la direction impose à l'équipe-école des jours « zéro » sans compensation.

Marie-Chantal Duchaussoy, vice-présidente en relations du travail

SPÉCIALISTES DU PRIMAIRE

Perfectionnement

Dans la plupart des cas, vous avez droit au budget de perfectionnement pour une formation particulière ou un colloque/congrès en lien avec votre spécialité. Vérifiez auprès du comité de perfectionnement de votre école.

Pédagogique flottante

Lorsque vous enseignez dans plus d'une école, vous avez droit à vos deux (2) journées flottantes à l'école d'affectation sinon la direction devra vous assigner un remplaçant dans l'autre école, s'il y a lieu.

Portez aussi une attention particulière aux assemblées générales des enseignants et au conseil des enseignants car on y discutera et décidera de la répartition des minutes de chacune des spécialités.

Votre présence est donc primordiale pour le partage des 4 heures 30 minutes prescrites par le MEEs. Les décisions prises seront par la suite adoptées au conseil d'établissement.

Le comité des spécialistes du SEO

LA GESTION SÉCURITAIRE DE L'AMIANTE... ?

Rapport d'intervention de la santé et sécurité du travail du 15 novembre (reçu le 20 novembre 2017)

Depuis le début de l'année scolaire, les dérogations sont expirées à la CSPO.

Selon l'avis de correction, le délai expirait le 20 août 2017 suite aux observations de février 2017. Des dérogations ont donc été émises. « Les directeurs d'établissements ne sont pas informés des risques sur la santé reliés à une exposition aux poussières d'amiante et ne peuvent transmettre cette information sous leur autorité; ce qui peut occasionner une exposition involontaire menant au développement d'un problème pulmonaire », note l'inspectrice.

Le délai est expiré

Le Syndicat a posé des questions bien avant la sortie de ce dernier rapport...La réponse : « À venir pour les directions, des sessions d'informations.»

Les dérogations sont expirées

Dans ces cas, l'employeur reçoit un rappel qu'il doit apporter les correctifs exigés dans l'avis de correction en vertu de l'article 184 de la LSST. Une copie de cet avis a été envoyée aux délégués pour affichage sur le tableau syndical. Ils pourront s'informer auprès de leur direction.

Saviez-vous qu'il existe, dans toutes les commissions scolaires pour tous les travailleurs des différents secteurs, un registre d'amiante ? Le contenu du registre doit être accessible à tous les travailleurs dans une école et être expliqué au besoin en demandant à la direction.

De plus, l'accès au registre sur le réseau informatique devrait ou devra être rendu accessible à tout le personnel.

Marie-Chantal Duchaussoy
Vice-présidente en relations du travail

DRAME DE LA POLYTECHNIQUE

Il y a 28 ans, le Québec était secoué par un acte barbare ciblant exclusivement les femmes, dont on se souvient collectivement comme la tuerie de l'école Polytechnique. L'actualité nous démontre qu'en dépit de certaines avancées ayant mené à l'égalité de droits, il reste encore un long chemin à parcourir pour parvenir à l'égalité de faits.

Les femmes continuent de faire face à des inégalités parce qu'elles sont nées femmes. La tuerie de l'école Polytechnique nous a forcés à ouvrir les yeux sur un problème de fond de notre société. Cette prise de conscience doit continuer pour faire avancer une réelle égalité. Les membres du comité de la condition des femmes félicitent les nombreuses victimes d'actes à caractère sexuel pour le courage et la solidarité dont elles font preuve par leurs dénonciations.

Elles encouragent les femmes à reconnaître et s'émanciper de toutes formes de violence : physique, psychologique, économique, sexuelle, politique et médiatique.

Comité condition des femmes



DES BESOINS CRIANTS!

Tous les jours, je reçois des appels d'enseignants en détresse qui se sentent impuissants face aux nombreux défis d'enseignement et d'adaptation que représentent une classe bondée d'élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Une classe ordinaire qui n'a plus rien d'ordinaire lorsque celle-ci contient trop souvent en majorité des élèves EHDAA, des élèves à risque, des élèves sans diagnostics ou PI et de nombreux élèves oubliés sans ressources appropriées.

Pourtant, l'annexe XI de l'Entente nationale 2015-2020 fixe les paramètres visant l'encadrement de l'intégration des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) dans les groupes ordinaires. On y stipule que la commission scolaire doit fournir les services d'appui à l'élève de façon à ce que son intégration facilite ses apprentissages et son développement social. Malgré ce beau principe, l'intégration se fait souvent de façon improvisée en lien avec un manque de ressources plus que visible.

Il faut se rappeler que l'intégration ne peut se faire au détriment des droits de l'élève intégré ni aux droits des autres élèves en classe. L'intégration ne peut constituer une contrainte excessive ou porter atteinte de façon importante aux autres élèves. Si c'est le cas, il faut orienter l'élève vers une classe spécialisée. L'objectif n'est pas d'exclure ou de faire de la ségrégation comme certains le laissent entendre, mais bien de s'assurer que les élèves, HDAA ou pas, reçoivent les services de qualité auxquels ils ont droit. En tant que syndicat, nous avons la responsabilité de faire respecter les dispositions de l'Entente nationale et les droits des élèves. Nous devons nous assurer de voir à ce que l'intégration des élèves HDAA ne représente pas une tâche induite pour les profs.

Annnonce politique

Le gouvernement du Québec a annoncé, au printemps dernier, que 1500 ressources supplémentaires seraient ajoutées dans le réseau de l'éducation pour combler les nombreux besoins. Ce sont les fameuses nouvelles mesures à la mode soit : la 15016 (Coup de pouce de la 2^e à la 6^e année du primaire), la 15025 (Partir du bon pied!) et la 15026 (Accroche-toi au secondaire !). Nous avons questionné les commissions scolaires en comité EHDAA. Nous déplorons le choix de certaines commissions scolaires d'avoir rapatrié une partie des montants d'argent, après avoir distribué les subventions rattachées à ces nouvelles mesures, afin de combler les déficits accumulés au cours des années précédentes ou de se payer des classes spécialisées en manque de financement. Les coupures des dernières années ont laissé des traces et des blessures difficiles à guérir autant pour les enseignants que pour les commissions scolaires.

La stratégie du gouvernement est simple. On déshabille Jacques une année pour annoncer en grande pompe l'année suivante une toute nouvelle garde robe pour Marie. Le hic, c'est que les commissions scolaires font trop souvent le choix de rhabiller Jacques. Le résultat n'est malheureusement que trop souvent une mesure dépareillée et mal vêtue. C'est l'histoire qui se répète, car au final, c'est l'élève qui se retrouve à nu, sans services et sans ressources dans une classe qui ne lui ressemble plus.

Patrick Bydal, deuxième vice-président

ÉCHANGE POSTE-À-POSTE

Je suis enseignante à l'école du Dôme (CSPO) en 6^e année et j'aimerais effectuer un échange poste-à-poste avec une enseignante ou un enseignant de la CSD. Si cela vous intéresse, veuillez me contacter par courriel à l'adresse suivante : martine.barette@cspo.qc.ca

LA GRANDE RÉDACTION



les idées
voyagent plus loin en
liberté



DU 5 SEPTEMBRE 2017
AU 26 MARS 2018

La grande rédaction du mouvement **héros** s'adresse aux enseignantes et enseignants d'élèves de 4^e ou 5^e secondaire, de l'éducation des adultes, de la formation professionnelle ou encore inscrits dans un parcours de formation axée sur l'emploi.

Vos élèves sont donc invités à rédiger un texte d'opinion ou une lettre ouverte sur l'une des 5 valeurs **héros*** et à soumettre

leur grande rédaction au jury mis sur pied par la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ).

Vos élèves pourraient gagner l'un des prix offerts dont un stage de deux jours au quotidien *La Presse* ou encore une formation intensive de trois jours avec Amnistie internationale.

* humanité, écocitoyenneté, respect, ouverture, solidarité.

Rendez-vous à lafae.qc.ca/heros
ou encore suivez-nous sur  Mouvement héros – FAE



LE DEVOIR





TOUS héros, unis dans la différence



DU 5 SEPTEMBRE 2017
AU 26 MARS 2018

Le concours **héros** s'adresse à toutes les enseignantes et à tous les enseignants. Vous êtes invités à soumettre un projet, avec vos élèves, pour contrer le racisme ou toute forme de discrimination. Ce projet doit bien sûr valoriser une ou plusieurs valeurs **héros***.

Laissez aller votre imagination et stimulez votre créativité en inscrivant votre projet en ligne : vous pourriez gagner l'un des nombreux prix!

* humanité, écocitoyenneté, respect, ouverture, solidarité.

Pour en savoir davantage, rendez-vous à lafae.qc.ca/heros
ou encore suivez-nous sur  **Mouvement héros – FAE**



FÉDÉRATION AUTONOME DE L'ENSEIGNEMENT (FAE) - CONTRAT 9995
**ASSURANCES COLLECTIVES
CONDITIONS DE RENOUELEMENT EN VIGUEUR LE 1^{er} JANVIER 2018
RÉSUMÉ DES TAUX PAR PÉRIODE DE 14 JOURS ***

GARANTIES D'ASSURANCE	TAUX AU 01/01/2017 **	TAUX DE RENOUELEMENT AU 01/01/2018 **				Variation
		Homme		Femme		
		Non fumeur	Fumeur	Non fumeuse	Fumeuse	
Vie de base de l'adhérent - 1er 10 000 \$ obligatoire avec droit de retrait (selon le montant d'assurance)						
i) 10 000 \$	0,42 \$			0,31 \$		-26,2%
ii) 25 000 \$	1,05 \$			0,78 \$		-26,2%
Vie de base de la personne conjointe et des enfants à charge - Facultative (par famille)	0,70 \$			0,53 \$		-24,3%
Vie additionnelle de la personne adhérente ou de la personne conjointe (par 1 000 \$ d'assurance)						
- Moins de 30 ans		0,020 \$	0,034 \$	0,008 \$	0,017 \$	0,0%
- 30 à 34 ans		0,020 \$	0,034 \$	0,008 \$	0,017 \$	
- 35 à 39 ans		0,028 \$	0,039 \$	0,013 \$	0,017 \$	
- 40 à 44 ans		0,041 \$	0,064 \$	0,017 \$	0,026 \$	
- 45 à 49 ans		0,068 \$	0,106 \$	0,026 \$	0,043 \$	
- 50 à 54 ans		0,111 \$	0,167 \$	0,064 \$	0,095 \$	
- 55 à 59 ans		0,180 \$	0,274 \$	0,095 \$	0,146 \$	
- 60 à 64 ans		0,334 \$	0,437 \$	0,146 \$	0,223 \$	
- 65 à 69 ans		0,473 \$	0,618 \$	0,206 \$	0,316 \$	
- 70 à 74 ans		0,588 \$	0,770 \$	0,257 \$	0,392 \$	
- 75 ans et plus		1,268 \$	1,659 \$	0,553 \$	0,846 \$	
Salaire de longue durée - Obligatoire (en % du salaire annuel)	0,881%			0,908%		3,1%
Assurance maladie - Obligatoire						
- Maladie 1						
- Individuelle	35,79 \$		36,59 \$			2,2%
- Monoparentale	52,26 \$		53,44 \$			2,2%
- Familiale	86,09 \$		88,02 \$			2,2%
- Maladie 2						
- Individuelle	47,88 \$		48,95 \$			2,2%
- Monoparentale	72,19 \$		73,80 \$			2,2%
- Familiale	117,10 \$		119,73 \$			2,2%
- Maladie 3						
- Individuelle	63,42 \$		64,84 \$			2,2%
- Monoparentale	95,39 \$		97,53 \$			2,2%
- Familiale	152,06 \$		155,47 \$			2,2%
Assurance soins dentaires - Facultatif par unité syndicale						
- Individuelle	17,81 \$		17,81 \$			0,0%
- Monoparentale	27,08 \$		27,08 \$			0,0%
- Familiale	44,90 \$		44,90 \$			0,0%

EXEMPLE DES COÛTS PAR PÉRIODE DE PAIE (26)

Statut : Actif < 63 ans
 Salaire : 70 000 \$
 Montant d'assurance vie : 25 000 \$
 Salaire de longue durée : Oui
 Assurance maladie :

PROTECTION	Régime au 01/01/2017 **	Renouvellement au 01/01/2018 **		Régime au 01/01/2017 **	Renouvellement au 01/01/2018 **	
		Coûts	Variation		Coûts	Variation
Individuelle	60,56 \$	61,82 \$	1,26 \$	88,19 \$	90,07 \$	1,88 \$
Monoparentale	77,03 \$	78,67 \$	1,64 \$	120,16 \$	122,76 \$	2,60 \$
Familiale	110,86 \$	113,25 \$	2,39 \$	176,83 \$	180,70 \$	3,87 \$
Exemptée	24,77 \$	25,23 \$	0,46 \$	24,77 \$	25,23 \$	0,46 \$

* La taxe de vente provinciale (9% au Québec, 8% en Ontario) doit être ajoutée à ces primes. La prime payable par la personne adhérente correspond à la prime indiquée réduite, s'il y a lieu, de la contribution de l'employeur.

** Il y a un congé de primes partiel applicable au régime d'assurance vie de l'adhérent, d'assurance vie de base de la personne conjointe et des enfants à charge, d'assurance salaire de longue durée et au régime d'assurance maladie, et ce, pour toute l'année.



LA DIRECTION NE COMPREND PAS MA TÂCHE!

À combien de comités dois-je participer, au primaire ? Savez-vous comment calculer les minutes inscrites en comité aux activités étudiantes dans votre tâche ?

Savez-vous ce que représentent 15 minutes de reconnues dans la tâche quand vous permettez à la direction d'annualiser ?

Dans la convention collective, les comités obligatoires sont le comité EHDAA, le comité de perfectionnement et le conseil des enseignants.

C'est en vérifiant la tâche dans le passé ou en questionnant des profs qui se disaient à bout de souffle que l'on se rend compte que le personnel de même que de nombreuses directions ne connaissent pas bien la tâche.

Quand il existe 27 comités dans une école ou lorsque des enseignantes ou enseignants participent à 4 comités et plus par année, il y a forcément un problème! La direction ne comprend pas la tâche!

C'est impossible, cela ne peut rentrer dans la tâche complémentaire. C'est dans les écoles de la CSPO que le problème du respect de la tâche complémentaire semble le plus criant.

Quinze (15) minutes reconnues dans la tâche équivalent, lorsqu'on est en comité (activité étudiante) en présence élèves : $15 \text{ minutes} \times 36 \text{ semaines} = 540 \text{ minutes} \div 60 \text{ minutes} = 9 \text{ heures par année}$.
Par exemple, au comité chorale, si je pratique et reçois les élèves pour le spectacle de fin d'année : à 15 minutes reconnues X 1 pratique par semaine de 60 minutes, je n'aurai à rencontrer les élèves que 9 fois dans l'année?

Si j'ai besoin de plus de temps, je ferai 1 comité de moins et j'ajouterai un autre 15 minutes pour rencontrer les élèves 18 fois!

Il n'y a que 4 heures en tâche complémentaire. Près de la moitié de ce temps doit être consacré à l'accueil et au déplacement. Du temps est aussi reconnu pour les rencontres cycles, rencontres de suivi et plan d'intervention.

Il ne devrait rester dans la tâche que ± 20 à 30 minutes pour des comités.

RELEVEZ LE DÉFI CENTRAIDE

Le bénévolat, c'est lors de la campagne en milieu de travail pour Centraide qu'il devrait se faire!

À cet effet, le syndicat fera tirer des cartes-cadeaux parmi les écoles qui auront dépassé la somme amassée l'an dernier. Votre objectif : faire mieux que l'année dernière et dépasser la somme remise ne serait-ce que d'un dollar...

Nous avons reçu une commandite du traiteur Les Flavoureux et achèterons des cartes-cadeaux à faire tirer parmi les écoles qui participent, telles que des cartes de la SAQ et de l'Échelle du monde. Bonne campagne!

Marie-Chantal Duchaussoy, vice-présidente en relations du travail

PRIX JACQUELINE GODBOUT

Comme chaque année, le SEO est à la recherche de mises en candidature afin de remettre le prix Jacqueline Godbout.

QUI ÉTAIT JACQUELINE GODBOUT

Mme Jacqueline Godbout fut vice-présidente du SEO pendant 17 ans. Son sens de l'organisation et son engagement la caractérisèrent auprès des membres qu'elle représenta. Elle fut animée d'une très grande rigueur, mais plus particulièrement par une très grande douceur et détermination. Son professionnalisme et son dévouement si particulier et tout entier furent très appréciés. Celle-ci nous quitta de façon abrupte en décembre 1999, emportée par la maladie.

MODALITÉS

- présenter un texte qui a pour thème « Parlez-nous de vous » ou « Parlez-nous d'elle »;
- le texte doit relater les accomplissements de la personne notamment pour son implication en tant que femme sur le plan social, syndical et personnel;
- le texte devra être adressé au bureau du SEO, 15-C, rue Cholette, Gatineau, J8Y 1J5;
- l'envoi devra aussi comporter le nom, l'âge et le numéro de téléphone de la personne présentée;
- nous nous réservons le droit de faire valider les informations contenues dans le texte;
- n'oubliez pas que le texte peut être écrit par une autre personne que celle qui se présente; toutefois, la personne qui écrit pour une autre devra s'identifier.

Nous vous invitons donc à participer avec simplicité. Nous savons que parler de soi ou faire parler de soi n'est pas facile. Nous souhaitons bonne chance à toutes les courageuses qui oseront le faire. C'est toujours le premier pas qui est difficile à franchir.

Le prix Jacqueline Godbout vise à valoriser le militantisme syndical d'un membre du SEO. Nous souhaitons aussi reconnaître une syndiquée qui se démarque par son implication dans son milieu et auprès de son syndicat. Le prix Jacqueline Godbout cherche ultimement à inciter les syndiquées du SEO à prendre leur place et à faire entendre leur voix.

ADMISSIBILITÉ

Le prix peut être remis à une enseignante en exercice ou une enseignante à la retraite qui se démarque ou s'est démarquée par son implication au sein du SEO. Les femmes membres du comité exécutif, du conseil d'administration ou du comité des femmes sont exclues d'une participation à ce prix.

Elles seront admissibles à ce prix lorsque deux années se seront écoulées après la fin de leur mandat. Ce critère s'applique dans le but d'être le plus transparent possible lors de la sélection de la lauréate.

FIN DES MISES EN CANDIDATURE

La fin des mises en candidature est prévue pour le 23 février 2018.

Robert Guérin, vice-président



LA CAPITALE (RABAIS ET CONCOURS)

AVANTAGES EXCLUSIFS AUX EMPLOYÉS DES SERVICES DE L'ÉDUCATION

d'être là au quotidien pour nous et nos familles

Jusqu'à 24 % de rabais exclusif additionnel sur vos assurances auto, habitation et véhicules de loisirs parce que vous êtes membre de la FAE.

0 \$ d'augmentation pendant 24 mois grâce à nos polices 2 ans.

Protection réclamations pardonnées : évitez les hausses causées par 1 ou même 2 réclamations auto.

Obtenez une soumission!
1 855 441-6016
lacapitale.com/fae

À GAGNER CRÉDIT-VOYAGE DE 5 000 \$

CONCOURS VOYAGE DE RÊVE AVEC LA CAPITALE EXCLUSIF AUX MEMBRES

Participez en nous demandant une soumission ou en nous laissant vos dates de renouvellement

partenaires.lacapitale.com/fae 1 855 441-6016

Cabinet en assurance de dommages. En tout temps, seul le contrat d'assurance précise les clauses et modalités relatives à nos protections. Certaines conditions et exclusions s'appliquent. 1.1. Détails et règlement disponibles au partenaires.lacapitale.com/fae. Le concours se déroule du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017. Aucun achat requis. Le gagnant devra répondre à une question d'habileté mathématique.

REMISE D'UNE QUATRIÈME BOURSE « JEUNE RACCROCHEUSE »

Lors de son conseil fédératif à Gatineau, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) a remis sa bourse Jeune raccrocheuse à madame Véronique Lécuyer, lors de son conseil fédératif à Gatineau. Celle-ci a complété son DES au Centre d'éducation des adultes des Portages-de-l'Outaouais. Par l'octroi de cette bourse d'une valeur de 2000 \$, la FAE espère aider la lauréate à décrocher un diplôme d'études professionnelles (DEP) comme assistante dentaire.

Âgée de 28 ans, Véronique Lécuyer respire la détermination et suscite l'admiration lorsqu'elle raconte son parcours de vie. Adolescente, elle vit plusieurs difficultés personnelles et scolaires, sans savoir qu'elle a un trouble du déficit de l'attention (TDA). Son taux d'absentéisme étant alors trop élevé, elle est expulsée de l'école et se retrouve sur le marché du travail. Mère pour la première fois à 19 ans, elle aurait aimé retourner à l'école, mais la situation familiale difficile dans laquelle elle se trouve l'en empêche. Elle décide alors de se consacrer à sa famille qui s'agrandit avec la naissance de trois autres enfants. Peu à peu, ses problèmes se règlent et l'idée de retourner à l'école pour elle et le bien de ses enfants refait surface. Elle décide alors de raccrocher et depuis, elle enchaîne les succès.

« Je suis plus que jamais déterminée à terminer mes études. C'est donc très agréable d'être reconnue pour ça », souligne la lauréate qui vient de recevoir son diplôme d'études secondaires (DES).

Elle témoigne d'une grande reconnaissance pour son enseignante de français qui a soumis sa candidature.

« C'était la matière dans laquelle j'avais le plus de difficulté et elle m'a vraiment aidée à avoir confiance en moi. Je n'ai jamais eu d'aussi bonnes notes en français qui sont bien au-dessus de 60%! C'est aussi elle qui m'a donné le goût d'obtenir mon DES et qui m'a fait comprendre l'importance de ce diplôme, même si je n'en avais pas besoin pour aller faire mon DEP », précise cette mère de quatre enfants, bientôt cinq.



Véronique Lécuyer, accompagnée de son enseignante de français, madame Marie-Josée Couture



TANDEM, SERVICE DE SOUTIEN

Lors de la dernière réunion des personnes déléguées du SEO, nous avons eu le privilège de recevoir une formation sur un nouveau service offert par notre groupe d'assurance « La Capitale ».

Ce nouveau service offert se nomme « Tandem, service de soutien ». Il s'agit d'un regroupement de services d'aide et de soutien pour les personnes assurées du groupe « La Capitale ». Tandem vise à améliorer le mieux-être au travail et à prévenir l'absentéisme dans les organisations.

Ce service est offert gratuitement. De plus, il est possible d'obtenir jusqu'à 12 heures de consultation par année, par adhérent dirigé vers le service. Vous pouvez obtenir du soutien 24 h sur 24, 7 jours sur 7. Les consultations sont strictement confidentielles.

Voici les coordonnées de ce nouveau service : 1-855-874-8558.

Je vous invite à consulter le site web de La Capitale afin d'obtenir plus de détails :

www.lacapitale.com/fr/entreprises/assurances-collectives/tandem

Robert Guérin, vice-président



*Joyeuses
Fêtes*

**Toute l'équipe du SEO tient à vous offrir
ses meilleurs voeux en cette
période de réjouissances**

**Joyeux Noël
et Bonne Année !!**

Avis de décès 16 août 2017

C'est avec regret que nous apprenons le décès de Jean-Sébastien Poisson, frère de Marie-Pierre, enseignante à l'école du Bois Joli de la CSD. Monsieur Poisson a effectué de la suppléance à l'école secondaire du Versant et bon nombre d'enseignants ont d'ailleurs assisté à la cérémonie.

Le Syndicat se joint aux enseignantes et enseignants pour offrir à Mme Poisson ainsi qu'à toute sa famille ses plus sincères sympathies.



Imprimé sur du **Rolland Enviro Print**, contenant 100% de fibres postconsommation, fabriqué à partir d'énergie biogaz et certifié FSC®, ÉcoLogo et Procédé sans chlore.